



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture
le
et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.
Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme RUY-CARPENTIER & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 13/11/2015

Affichée le : 15/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BROTTIER Philippe, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SAUVAGE Corine, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien, **Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, COMPTE Jean-Marie, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MARCINIAK Marie-Christine, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PERSICO Patricia, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel,
Conseillers communautaires Titulaires

Absents excusés :

FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MICHELIN Joël, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, ROBLOT Edouard, VALLOIS-ROUET Laurence, VERDIN Alain, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
HALLOUMI Abderazak (à compter de la 10)	Daniel HOFNUNG
Yves JEAN (à compter de la 10)	Jacqueline GAUBERT
Christine SARRAZIN-BAUDOUX (à compter de la 3)	Francis CHALARD
Eliane ROUSSEAU (à compter de la 2)	Francette MORCEAU
Laurence VALLOIS-ROUET	Christine BURGERES
Diane GUERINEAU	Jean-Daniel BLUSSEAU
Dolorès PROST	Gérald BLANCHARD
Nathalie RIMBAULT-RAITIERE	Laurent LUCAUD

Observations :

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 juin 2015 a été approuvé.

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés et leurs avenants - Liste des Délibérations prises par les Bureaux Délibérants des 3 septembre 2015 et 10 décembre 2015.

L'ordre de passage des délibérations en séance : De la 9 à la 10 puis de la 98 à la 101 puis la 59 et 60 puis l'ordre initial a été repris. Départs : Mme ROUSSEAU à la 2 ; Mme SARRAZIN-BAUDOUX à la 3 ; MM. JEAN et HALLOUMI à la 10 ; M. PALISSE à la 24 ; M. TRICOT à la 66 et M. MORISSEAU à la 98.

N°: 97

Date réception Préfecture

Conseil du 11/12/2015		Identifiant : 2015-0448	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
Titre : 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises - Redevances eau et assainissement - Tarifs 2016			
Etudiée par : Le bureau du 12/11/2015 La commission Qualité environnementale, transition énergétique, gestion du cycle de l'eau du 20/11/2015 La commission Générale et des Finances du 04/12/2015			
Rapportée par : LAURENT LUCAUD & GERARD SOL			

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 6. Contributions budgétaires

Les montants des redevances eau et assainissement sont fixés par délibération.

Concernant le budget annexe eau, les besoins de financements sont :

- d'abord liés à la nécessité de protéger la ressource en eau et de mettre en œuvre les protections réglementaires (principalement Fleury et le captage de la Varenne dans le Clain)
- par ailleurs liés aux contraintes de résorption des fuites (amélioration du rendement) et de gestion patrimoniale (renouvellement des conduites, réhabilitation des réservoirs, résorption des branchements en plomb, renouvellement des compteurs) et induits par le développement de l'agglomération.

Pour 2016, il est proposé de fixer le prix du m³ d'eau potable à 1,2558 € en dehors des taxes, soit une augmentation de 1,85 centimes d'euro par rapport au tarif 2015.

Concernant le budget annexe assainissement, les besoins de financement sont liés à :

- des mises aux normes impératives des petites unités de traitement des eaux usées (lagune de Béruges, station de Martigny à Chasseneuil-du-Poitou, station de Virolet à Ligugé,...), de postes de relèvement et à la fin de l'opération d'assainissement des secteurs de Limbre et Moulinet sur Migné-Auxances
- la station de la Folie (en fonction depuis 2003) qui nécessite un entretien et une maintenance plus conséquents.

Pour 2016, il est ainsi proposé de fixer le prix du m³ d'eau assainie à 1,3304 € en dehors des taxes, soit une augmentation de 2,61 centimes d'euro par rapport au tarif 2015

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (siglée AELB dans le tableau qui suit) fixe et collecte des contributions réglementaires et obligatoires.

Ainsi, le tableau ci-dessous présente les composants de la facture d'eau et d'assainissement pour 1 m³. Il est précisé que 89 % des abonnés sont à la fois des abonnés de l'eau et de l'assainissement collectif.

ANNEE	2015	2016	Evolution en valeurs	Evolution en %
EAU (Hors toutes taxes)	1,2373	1,2558	0,0185	1,50%
Prélèvement (AELB)	0,0439	0,0432	-0,0007	-1,59%
Pollution (AELB)	0,2400	0,2300	-0,0100	-4,17%
TOTAL H T	1,5212	1,5290	0,0078	0,51%
T V A	0,0837	0,0841	0,0004	0,51%
ASSAINISSEMENT (Hors toutes taxes)	1,3043	1,3304	0,0261	2,00%
Modernisation (AELB)	0,1900	0,1800	-0,0100	-5,26%
TOTAL H T	1,4943	1,5104	0,0161	1,08%
T V A	0,1494	0,1510	0,0016	1,08%
PRIX GLOBAL EAU et ASSAINISSEMENT (Toutes taxes comprises)	3,2486	3,2745	0,0259	0,80%

Il vous est donc proposé :

- d'adopter le tarif de la redevance eau de 1,2558 € HT le m³
- d'adopter le tarif de la redevance assainissement de 1,3304 € HT le m³
- de décider que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les recettes correspondantes seront encaissées au compte 70111 du budget annexe eau et au compte 7061 du budget annexe assainissement.

AFFICHEE LE : 15/12/2015

Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Président, le Vice Président :

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mme FRAYSSE et M. ARFEUILLERE

Nombre : 2



Abstention : Mmes DAIGRE, DELHUMEAU-DIDELOT, PROST, MM. BLANCHARD, ROBLOT et Mme MARCINIAK

Nombre : 6

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :